

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bucey-en-Othe

SEANCE DU 24 JUIN 2016

Date de la convocation : 16 juin 2016

Date d'affichage : 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : Nicole BARD, Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Claude MARMIER, Aurélio VICQUERY

Représentés : Anne LAUGIER par Laurence LAMALLE

Secrétaire : Madame Nicole BARD

1/ SDDEA - Election de titulaires et suppléants pour les compétences "Assainissement non collectif" et "Eau potable"

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
8	8+1	9	0	0

Est élu titulaire M. VICQUERY. Est élu suppléant M. DESROUSSEAUX

2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Approbation du projet de périmètre portant sur la fusion/extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes avec la Commune de Bucey-en-Othe

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
8	8+1	9	0	0

Le projet est approuvé.

3/ IAT - Rectification de la périodicité de versement

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
8	8+1	9	0	0

Le versement sera effectué mensuellement.

4/ Syndicat de la Vanne : projet de périmètre du Syndicat de la Vanne et de ses affluents issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'équipement rural de la Basse Vanne.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Le syndicat de la Vanne et de ses affluents et le syndicat rural de la basse Vanne fusionnent pour intégrer une compétence supplémentaire : la gestion des crues, à partir du 1^{er} Janvier 2017.
Fusion acceptée.

5/ Projet du club house

Le montant des subventions possibles n'atteignant que 26% de la somme totale (environ 200 000 euros HT) le dossier est clos dans l'état actuel des choses.

6/ Point sur la répartition du travail au sein du conseil

Malgré la demande faite le 15 octobre 2015 en conseil municipal, M. le Maire constate que Mme Martine Caterino ne peut plus assumer ses obligations de 1^{ère} adjointe, faute de se rendre disponible, ce qu'elle reconnaît. M. le Maire lui propose, dans l'intérêt du conseil municipal, de démissionner de son poste d'adjoint tout en restant au conseil municipal, pour permettre à un conseiller plus disponible de prendre des responsabilités supplémentaires. Après le refus de Mme Caterino, M. le Maire décide de lui retirer ses délégations et de convoquer un conseil municipal qui décidera du maintien de Mme Caterino à son poste de 1^{ère} adjointe, conformément à la loi.

Monsieur le Maire précise qu'en dehors de l'amitié et de l'affection que l'ensemble du conseil a pour Martine Catérino, les élus ont un devoir de résultat. La réforme territoriale et la fusion de notre CDC avec le Grand Troyes modifie profondément la donne et plus que jamais les adjoints et le Maire sont et seront impliqués.

Si le conseil municipal ne donne pas au Maire les moyens de répartir la charge de travail sur trois adjoints en capacité de s'investir pleinement et assumer leurs délégations, et donc de permettre un fonctionnement logique de la commune, le Maire sera dans l'impossibilité de remplir sa mission d'élu. En effet si le conseil vote le maintien de Mme Catérino à son poste, la loi interdit de donner des délégations un autre conseiller et oblige à répartir les délégations sur les adjoints. Par respect et honnêteté vis-à-vis des électeurs, le Maire se verra dans l'obligation de démissionner de sa fonction et restera au conseil pour apporter son soutien au membre du conseil qui le remplacera.

7/ Questions diverses

ASPBO : Grâce au travail et au dévouement des membres de l'A.S.P.B.O., les travaux de restauration et conservation des retables et huiles sur toile des transepts droit et gauche de l'église sont et seront réalisés cette année. Le conseil municipal remercie la Présidente et les membres de l'A.S.P.B.O. pour leur engagement et la prise en charge des travaux du transept gauche ainsi que le traitement insecticide par le froid du tabernacle se trouvant sur l'autel (environ 400€). La repose du transept droit et la dépose du transept gauche seront effectuées le 30 juin. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22:55 .

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Pascal DESROUSSEAUX.